

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150409-2015_B155-DE
Date de télétransmission : 16/04/2015
Date de réception préfecture : 16/04/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 AVRIL 2015
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_B155

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Achat de prestations de communication dans le cadre du Salon Côté Sud - Edition 2015

Le 9 avril 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 avril 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

JOUBE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

Monsieur Georges CRISTIANI donne lecture du rapport ci-joint.

05_7_02

BUREAU DU 9 AVRIL 2015

Rapporteur : Georges CRISTIANI

Politique publique : Développement économique et emploi

Thématique : Tourisme et promotion du territoire

Objet : Achat de prestations de communication dans le cadre du Salon Côté Sud - Edition 2015

Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

La CPA souhaite comme les années précédentes être partenaire du **Salon Côté Sud** qui se déroulera à Aix-en-Provence du 5 au 8 juin 2015.
Il est proposé l'achat de prestations de communication pour un montant total 45 600 € TTC dans le cadre d'une procédure adaptée en application des articles 28 et 35 II 8 du Code des Marchés Publics.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix entend renouveler sa participation à la 17ème édition du Salon Côté Sud qui aura lieu du 5 au 8 juin 2015 au Parc Jourdan d'Aix-en-Provence.

Avec 21 400 visiteurs pour l'édition 2014 et 260 exposants sur 10 000 m² le salon s'attache à exprimer l'alliance des savoir-faire en proposant des thèmes phares : décoration, jardin, talents, créateurs, brocante, aménagement et saveurs.

Cette manifestation est un fort vecteur de promotion du territoire. Il est donc important d'associer l'image de notre institution à ce salon de prestige grand public qui bénéficie d'un accompagnement médiatique important à l'échelon régional. Il est rappelé que la Communauté du Pays d'Aix est partenaire privilégié du salon depuis son installation à Aix-en-Provence en 2005.

Montant du marché et description des prestations attendues :

Le montant des prestations de communication s'élève à 45 600 TTC et reste inchangé depuis 2011.

Les prestations négociées dans le cadre du marché avec Le Groupe Express Roularta sont :

1 - Le stand de la Communauté du Pays d'Aix :

L'installation d'un stand de 25m² près du bassin au cœur du salon, équipé de cloisons bois, d'une réserve, d'un compteur électrique et de prises et de supports de signalétique CPA.

2 - Le stand des Créateurs :

Le thème de cette édition étant "Le geste et la matière", la société Roularta met à la disposition de la CPA un double stand sous tente de 16 m² situé en angle face à l'escalier pour promouvoir les talents du Pays d'Aix. Ce stand sera équipé d'une cloison de séparation en fond + 8m² nus en devanture à l'extérieur et de supports de signalétique "Les Créateurs du Pays d'Aix".

3 - Une campagne de communication mettant en avant le partenariat avec la Communauté du Pays d'Aix, soit :

- **45 insertions dans les titres du Groupe :** Maison Française, Maison Magazine, Maisons Côté Sud, Maisons Côté Est et Maisons Côté Ouest, Vivre Côté Paris, Décoration Internationale, Cuisine & Bain, L'Express, Studio, Point de Vue, A Nous Paris, A Nous Marseille, A Nous Lyon, et également dans Côte Magazine, Toutma, La Provence, Le Journal des Aixois, Le Journal des Alpilles, Riviera Côte d'Azur, Il Corriere della Costa Azzurra, Le Petit Agenda.

- **l'affichage :** 1.500 affiches réparties sur des réseaux Decaux, Clear Chanel, Promap, Insert, Médiatransport, et les kakémonos, réseau prestige du cours Mirabeau.
1.400 affichettes mises en place chez les commerçants dans un rayon de 100 km autour d'Aix.

- **la communication on line :** la home page de www.vivrecotesud.fr, en aléatoire, rubrique

« Zoom sur », et dans la liste Partenaires et Exposants, avec un lien redirigeant les internautes vers le site de la CPA.

La newsletter Vivre Côté Sud adressée mensuellement de janvier à juin à 2.830 internautes nous ayant communiqué leur mail et à notre fichier de 6.359 contacts, s'enrichissant à chaque parution du magazine.

- **les éléments de relations publiques** : les communiqués de presse de février, mars, avril, le dossier de presse en mai, le communiqué bilan fin juin adressés à 200 journalistes : presse internationale et nationale grand public, presse quotidienne régionale, radios et télévisions locales, presse en ligne.

- **les outils marketing exposants et visiteurs** : le dossier commercial du salon envoyé par mail à 3.800 contacts, imprimé et diffusé en 500 exemplaires.
6.500 invitations envoyées aux professionnels prescripteurs et acheteurs (architectes, décorateurs, boutiques, hôtels, restaurants, maisons d'hôtes), aux personnalités et talents distingués par la rédaction de Côté Sud au fil des années, 40.000 flyers diffusés sur la région PACA, 18.000 catalogues remis gracieusement à l'entrée du salon.

- **la signalétique** : les grands panneaux aux entrées du salon, le panneau de bienvenue au début de l'allée principale.

4 - Deux abonnements seront renouvelés pour la Communauté du Pays d'Aix.

5 - Un cocktail apéritif privatisé pour 300 personnes le vendredi soir de 19 à 21h, localisé dans l'alcôve du parc.

6 - La société ROULARTA met également à la disposition de la CPA :

- 250 invitations valables pour 2 personnes le vendredi
- 400 invitations valables au choix pour 1 personne pendant la durée du salon
- 15 badges.

Du fait de cette exclusivité, la CPA doit effectuer cet achat, dans le cadre d'une procédure adaptée, passée sans publicité ni mise en concurrence, en application de l'article 35 II 8 du Code des Marchés Publics.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des Marchés Publics et notamment les articles 28 et 35 II 8 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment de prendre toute décision concernant la conclusion et l'autorisation de signer des marchés et des accords cadres de travaux, de fournitures et de services, passés selon une procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants et tous contrats relevant de la commande publique (à l'exception des marchés subséquents d'accords cadres passés selon une procédure formalisée et des délégations de services publics), lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

VU l'avis de la Commission Ressources et Moyens en date du 25 mars 2015 ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'achat de prestations de communication au Groupe Express Roularta pour un montant total TTC de 45 600 € par voie de marché public répondant aux conditions des articles 28 et 35 II 8 du Code des marchés publics ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous les documents afférents à l'exécution de la présente délibération et notamment les documents contractuels liés à ce marché ;
- **DIRE** que la dépense correspondante sera imputée au budget de la Direction de la Communication et du Numérique – Fonction 023 Nature 611 – qui dispose des crédits suffisants.

OBJET : Développement économique et emploi - Tourisme et promotion du territoire - Achat de prestations de communication dans le cadre du Salon Côté Sud - Edition 2015

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



15 AVR. 2015